

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE PUBLIQUE DU CONSEIL COMMUNAL DE LA GUYONNIÈRE DU 11/10/2022

<i>Nom et prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Absent</i>	<i>A donné pouvoir à</i>	<i>Absent représenté</i>
ARZUL Sophie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
BLAIN Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
OGEREAU Christian	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
ROUILLIER Caroline	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
SAVARY Franck	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
SEGURA Geneviève	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Assistait également à la réunion				
BERTHELEMY Claudine				

POINTS DE L'ORDRE DU JOUR POUR INFORMATION

1. *Déplacement exceptionnel du lieu de réunion du Conseil communal*

Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2121-7, précise les règles de fonctionnement du conseil municipal. Le conseil municipal et par extension les conseils communaux peuvent se réunir et délibérer dans un autre lieu situé sur le territoire de la commune, dès lors que ce lieu ne contrevient pas au principe de neutralité, qu'il offre les conditions d'accessibilité et de sécurité.

La mairie de la Guyonnière va faire l'objet d'un programme de travaux de réhabilitation. Pendant cette phase de travaux qui devrait débuter en novembre 2022 et prendre fin en mai 2023, la mairie sera indisponible. Les agents seront transférés dans un modulaire situé devant la mairie. Le conseil délégué se réunira à la salle Saint-Exupéry, sise au 36 rue Amiral Du Chaffault, les archives seront déplacées dans la salle du Foyer rural, et les mariages seront célébrés dans les autres mairies déléguées de Montaignu-Vendée.

Il sera proposé aux membres du conseil municipal de se prononcer sur le déplacement exceptionnel du conseil communal de la Guyonnière pendant cette phase de travaux.

Le conseil communal prend note de cette information.

Observations éventuelles

2. Convention SyDEV – Travaux extension des réseaux rue du Gîte des Jardins

Le Président du SyDEV a fait parvenir la convention n°E.P1.146.22.003 se rapportant à des travaux d'extension des réseaux électriques et de communications électroniques, rue du Gîte des Jardins, sur la commune déléguée de la Guyonnière.

La proposition financière se décompose comme suit :

Nature des travaux	Montant HT	Montant TTC	Base participation	Quantité	Unité	Montant de la participation
Réseaux électriques (basse tension et moyenne tension éventuelle)						
Part fixe	-	-	875.00	1	Forfait unitaire	875.00
Réseaux	-	-	49.00	55	Mètre linéaire	2 695.00
Branchement(s)	-	-	0.00	0	Forfait unitaire	0.00
<i>Montant total réseaux électriques</i>	5 950.00	7 140.00				3 570.00
Infrastructure de communications électroniques						
Part fixe	-	-	220.00	1	Forfait unitaire	220.00
Réseaux	-	-	48.00	70	Mètre linéaire	3 360.00
Branchement(s)	-	-	0.00	0	Forfait unitaire	0.00
<i>Montant total communications électroniques</i>	2 983.00	3 580.00				3 580.00
TOTAL PARTICIPATION			dont TVA : 596.67 €			7 150.00

Les membres du conseil municipal sont invités à valider cette convention et à autoriser sa signature.

Le conseil communal prend note de cette information.

Observations éventuelles

3. Informations diverses

- Marché alimentaire
- Marché de Noël
- Jardins partagés
- Repas des aînés
- CME
- Projet école dehors (St-Joseph)
- Points divers élus référents
- Dates à retenir :
 - Mardi 18 octobre 2022 (19h30) : Réunion du Conseil Municipal
 - Mardi 6 décembre 2022 (19h30) : Réunion CM délégué
 - Mardi 13 décembre 2022 (19h30) : Réunion du Conseil Municipal
- Agenda évènements associatifs